



LETTRE OUVERTE A M.DALLENES PREFET DE LA SARTHE

Monsieur le Préfet,

Lors de votre prise de fonction en février 2020, vous avez rapidement reçu les représentants du CRI72 pour prendre connaissance du dossier des nuisances sonores de la ligne LGV Paris Rennes, dont vous aviez un tout autre ressenti en venant de Rennes...

Que s'est-il passé depuis ?

Deux réunions d'information, plus que de « concertation », avec la DREAL ont été organisées en préfecture les 29 septembre 2020 et 6 mai 2021 et vous vous êtes déplacé à Neuville une fois le 1er octobre 2021 afin de constater que plus les trains vont vite plus ils font de bruit et que les protections phoniques qui n'atteignent que le haut des roues ne servent à rien....

Où en sommes-nous en février 2022 concernant la mission d'indemnisation et de protection des riverains de la DREAL, élaborée en 2018 par le CGEDD et qu'avez-vous fait pour en accélérer la mise en œuvre ?

1 -Le nombre d'habitations des riverains en phases 1et 2 éligibles au rachat ou protections a été réduit comme peau de chagrin : 90 maisons étaient retenues comme indemnisables par le CGEDD sur le tronçon Connerré-Rennes ; la DREAL n'en a retenu que 63, dont 37 en Sarthe. Les critères d'éligibilité ont été restreints car c'est la date du début de l'enquête d'utilité publique du 1er juin 2006 qui est retenue et non plus la déclaration d'utilité publique du 26 octobre 2007, ce qui est injuste. Enfin les résidences secondaires n'ont pas été reconnues comme éligibles même si elles doivent devenir des résidences principales.

2-La DREAL qui sous-traite avec des représentants de la RATP a rencontré un certain nombre de riverains qui remplissent des dossiers.... certains sont probablement exclus mais n'en sont pas informés... très peu ont reçu, avec retard, des propositions de rachat et encore moins de propositions de protection.

3-Un mur test devait être budgétisé à Savigné l'Evêque, là encore pas de réponse.
Que sont devenus les 2 450 m linéaires de murs de protection prévus dans le rapport du CGEDD ?

Pensez-vous qu'au rythme d'une réunion par an avec 4 mois pour rédiger les comptes rendus de réunion (CR réunion 6 mai 2021 reçu le 30 août 2021) et 10 mois entre une visite pour estimation des biens des riverains et l'envoi de la proposition de rachat, nous pouvons être satisfaits de la prise en charge ?

Pour mémoire la ligne LGV a été mise en service le 2 juillet 2017. Depuis quasiment 5 ans aucune décision n'a été suivie d'effet et donc aucune concrétisation matérielle sur le terrain pour soulager les riverains des nuisances pourtant évidentes et reconnues par les pouvoirs publics.

Pourquoi n'avez-vous pas répondu à nos courriers recommandés ?

Pourquoi n'avez-vous pas tenu vos engagements en termes de :

- Implication des représentants des riverains dans les décisions,
- Transparence dans la fourniture des chiffres concernant les rachats des biens
- Organisation de vraies réunions de travail plus fréquentes

Est-il acceptable que nous devions employer la voie de presse pour vous interpeller ?

Nous attendons de vous la reprise urgente des réunions avec la DREAL et avec le CRI72 car des décisions cruciales peuvent et doivent être prises ? Peut-être avant votre départ pour d'autres horizons ?

Le temps presse, Monsieur le Préfet, la Ligne Grand Vacarme porte à nouveau bien son nom, et votre silence est assourdissant.

Bien à vous

Laure Artru, Présidente du CRI 72 tél 06.70.93.01.97
Roger Legeay, Vice-président tél 06.07.43.04.37